



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

ASSOCIATION CANCERPOLE EST

Association de droit local Alsace Moselle

3, rue de la Porte de l'Hôpital

67000 STRASBOURG

Registre des associations du tribunal judiciaire de Strasbourg

Vol. 83 Fol. N°138

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31.12.2025

Mesdames et Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre Association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CANCEROPOLE EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La Direction de votre Association a décidé de tenir le même jour son Conseil d'Administration qui arrête les comptes 2025 ainsi que son Assemblée Générale approuvant lesdits comptes, à savoir le 07 juillet 2026.

De ce fait, les comptes annuels qui ont été soumis à notre audit n'étaient pas encore arrêtés.

A la condition que les comptes, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, soient arrêtés en l'état par votre Conseil d'Administration, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui exposent les modalités et l'impact de la première application des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits, en lien avec les informations données dans l'annexe légale :

- Subventions d'exploitation
Nous avons porté une attention particulière à la correcte affectation des subventions à l'exercice, en procédant aux rapprochements des conventions conclues avec les éléments présents dans les comptes de l'Association.
- Soldes bancaires
Nous avons procédé aux rapprochements des soldes bancaires confirmés par les établissements bancaires avec les soldes inscrits dans les livres de l'Association.
- Charges d'exploitation
Nous avons examiné les comptes relatifs aux charges d'exploitation ; nous nous sommes assurés que la séparation des exercices était correctement appréhendée.
- Sommes à percevoir et sommes à payer
Nous nous sommes attachés à vérifier la justification des sommes restant dues à l'Association ou restant à payer par l'Association.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

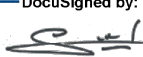
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 18 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIBA SAS

DocuSigned by:

FEFE682502E5470...

Christophe SPRAUEL

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Colmar*

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	24 020	20 918	3 101	1 174
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	6 292		6 292	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	30 327	20 918	9 408	1 189
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 102 500		1 102 500	1 642 552
Charges constatées d'avance	692		692	
Valeurs mobilières de placement	600 000		600 000	400 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	343 120		343 120	498 675
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	2 046 312		2 046 312	2 541 228
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 076 639	20 918	2 055 720	2 542 417

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	686 439	632 002
Excédent ou déficit de l'exercice	18 770	54 437
Situation nette	705 209	686 439
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	705 209	686 439
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 558	18 778
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	51 243	48 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	188 710	183 632
Produits constatés d'avance	1 070 000	1 605 000
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	1 350 511	1 855 977
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 055 720	2 542 417

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	168 124	168 100
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	64 820	31 350
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	535 000	535 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		55 000
Autres produits	20	1 067
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	767 964	790 517
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	201 049	118 399
Aides financières	334 288	395 081
Impôts, taxes et versements assimilés	839	828
Salaires	156 201	159 913
Cotisations sociales	62 705	64 965
Dotations aux amortissement et dépréciations	1 092	1 960
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 927	161
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	764 101	741 308
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 863	49 209
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 312	19 819
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	19 312	19 819

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		6
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		6
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	19 312	19 813
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	23 174	69 021
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		10 120
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-10 120
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	4 404	4 464
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	787 275	810 336
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	768 505	755 899
EXCÉDENT OU DÉFICIT	18 770	54 437
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 055 720 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 18 770 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03, et le règlement 2014-03 modifié par le 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des éléments indiqués ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

Il a été décidé d'annuler en charges 8 k€ de cotisations de 2023 qui n'ont jamais pu être encaissées au 31/12/2025 malgré des relances du CANCEROPOLE EST toujours restées infructueuses.

Changement de méthode comptable

Conformément aux règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, l'association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ces textes.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective. Celle-ci a principalement donné lieu au reclassement suivant :

- Annulation des cotisations impayées imputées en charges d'exploitation, auparavant comptabilisées en charges exceptionnelles.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans linéaire et dégressif, |
| • Mobilier | 5 ans linéaire. |

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cotisations des membres

Le fait générateur retenu pour les cotisations des membres est l'appel de cotisations.

Subventions reçues et fonds dédiés

Les subventions et les cotisations des membres ont permis d'assurer le financement des actions et le paiement du personnel.

La subvention versée par l'INCa est une subvention de fonctionnement.

Un contrat d'objectifs et de performance avait été signé avec l'INCa le 04/07/2023. La durée de réalisation du programme couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2027 et la subvention totale attribuée au CANCEROPOLE EST est de 2 675 000 €. Un produit de 535 000 Euros a été constaté dans les comptes de l'exercice 2025.

Contributions et aides financières versées par l'association

L'association a signé en 2025 des conventions d'aides financières pour le soutien de divers projets pour un montant de 334 288.23 Euros.

Engagements en matière de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 4.04 %.

Ils ont été estimés à 5 251 € au 31/12/2025 et ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes annuels.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 13 050.40 €.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	21 000	3 020		24 020
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		6 292		6 292
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 000	9 312		30 312
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	15			15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	15			15
TOTAL GÉNÉRAL	21 015	9 312		30 327

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	9 312			9 312		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	9 312			9 312		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	19 826	1 092		20 918
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 826	1 092		20 918
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	19 826	1 092		20 918

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	1 092		1 092		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	1 092		1 092		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-2 658	-2 658	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	1 102 500	1 102 500	
Charges constatées d'avance	692	692	
TOTAL	1 100 534	1 100 534	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	40 558	40 558		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	24 802	24 802		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	18 656	18 656		
Impôts sur les bénéfices	4 404	4 404		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	723	723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	188 710	188 710		
Produits constatés d'avance	1 070 000	535 000	535 000	
TOTAL	1 347 853	812 853	535 000	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variations des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont amort.	Transferts	Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
TOTAL				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 751	9 491
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	37 576	34 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	32 000	10 500
TOTAL	89 327	54 621

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	1 070 000	1 605 000
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	1 070 000	1 605 000

Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	692	
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	692	